

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2020**

Séance extraordinaire tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 2020 à 19 h 05, tenue exceptionnellement à huis clos et par vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Sont présents à cette vidéoconférence monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les membres du conseil sont tous présents et ils renoncent à l'unanimité à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire pour y traiter du sujet suivant :

- 1- Adjudication d'un contrat – Construction du nouveau garage municipal

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION DU NOUVEAU  
GARAGE MUNICIPAL  
2020-06-098**

Considérant la demande de soumissions publiques pour la construction du nouveau garage municipal.

Considérant l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en date du 19 juillet 2019, du règlement d'emprunt numéro 779, relatif à la construction du nouveau garage municipal.

Considérant la lettre de confirmation de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 10 juin 2020, confirmant une aide financière au montant de 3 250 000 \$ pour un coût maximal admissible de 5 000 000 \$, dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales pour la réalisation de ce projet.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Construction CMA	4 739 024,00 \$
Construction Raymond Chartrand inc.	5 210 000,00 \$
Paul. A. Bisson inc.	4 533 300,00 \$
Therrien Entrepreneur Général	4 784 900,00 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation par la firme Impact architecture mandatée dans ce projet.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la soumission de « Paul A. Bisson inc. » soit acceptée pour la somme de 4 533 300,00 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2020-06-099**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 19 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---